



Le logement social



Comment ça marche ?





Qu'est-ce que le logement social ?

Le logement social est un logement dont la construction bénéficie de financements publics et qui est destiné à loger des personnes à faibles ressources. Il existe trois catégories de logements sociaux :

- **PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration (loyers les plus bas),
- **PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social (loyers un peu plus élevés),
- **PLS** : Prêt Locatif Social (loyers les plus élevés).

Ces différentes catégories de logements vous seront accessibles en fonction de votre situation personnelle (ressources et composition familiale).

Ils correspondent à des appartements en immeubles collectifs, ou parfois à des logements individuels.



Puis-je bénéficier d'un logement social ?

Oui, si je remplis les trois conditions suivantes :

- Je suis de nationalité française ou je suis titulaire d'une carte de séjour en cours de validité
- J'ai besoin d'un logement pour ma résidence principale
- En fonction de ma situation familiale, mes ressources ne dépassent pas le plafond défini par l'Etat.



Quels sont les bailleurs présents sur mon territoire ?



- **OPAC DU RHÔNE** : Aigueperse, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Charentay, Cordelles-en-Beaujolais, Deux-Grosnes, Fleurie, Juliéas, Lancié, Lantignié, Régnié-Durette, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Lager, Vauxrenard, Villié-Morgon.
- **ALLIADE HABITAT** : Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Cercié, Charentay, Chénas, Corcelles-en-Beaujolais, Deux-Grosnes, Fleurie, Marchampt, Odenas, Propières, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Lager.
- **SEMCODA** : Belleville-en-Beaujolais, Fleurie, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Georges-de-Reneins.
- **SAEMIB** : Belleville-en-Beaujolais.



Comment faire ma demande de logement social ?

Je remplis ma demande :

en priorité sur internet : www.demande-logement-social.gouv.fr

ou

sur papier avec le CERFA n° 14069*04 (disponible à la mairie de mon lieu de résidence) que j'adresse au bailleur de mon choix.



Ma demande est enregistrée dans le

SNE (Système National d'Enregistrement)

Elle est visible automatiquement par tous les bailleurs, mairies etc. qui peuvent proposer ma candidature.

Je reçois **une attestation d'enregistrement ou de renouvellement indiquant mon Numéro Unique Départemental** au maximum dans le mois qui suit ma demande.



La demande est valable un an. Au bout de cette année, si je suis toujours en attente d'un logement social, je dois la renouveler chaque année pour qu'elle ne soit pas radiée et ainsi ne pas perdre mon ancienneté.



J'ai besoin d'aide pour effectuer ma demande

Je m'adresse à l'une des deux **Maisons France Services** de mon territoire :

À Beaujeu au sein de la Maison du Rhône :

35 rue du prince

Tél. : 04 74 69 51 63

Courriel : mdr.beaujeu@rhone.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 8h30-12h15 et 13h30-17h00

Le vendredi : 8h30-12h15 et 13h30-16h30

À Belleville-en-Beaujolais :

8 rue du 14 juillet

Tél. : 04 74 04 65 21

Courriel : france-services@belleville-en-beaujolais.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30-17h30

Mardi : 8h30-11h30

Mercredi : 9h00-12h00

Judi : 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-11h30 et 14h00-18h00

Samedi : 9h00-12h00.



J'ai des questions sur ma demande de logement

J'ai une demande active (Numéro Unique Départemental), je prends rendez-vous auprès de la **Maison France Services de Belleville-en-Beaujolais** durant les temps de permanences des bailleurs les jeudis après-midi.

Ce dernier accèdera à mon dossier et pourra me renseigner sur le fonctionnement du logement social et les procédures d'attribution, me conseiller et modifier ma demande si besoin...



www.ccsb-saonebeaujolais.fr

